NOTE D'INFORMATION

HORIZON CAPITAL GARANTI

Nature juridique
FCP

Société de gestion
SAHAM CAPITAL GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

Conformément aux dispositions de l'article 46 de la loi n°03-25 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP25192 en date du 29/12/2025.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **SAHAM CAPITAL GESTION** sise à **55, Boulevard Abdelmoumen** représentée par **Monsieur Tahar ZERRARI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

SAHAM CAPITAL GESTION
55, BD ABDELMOUMEN - CASABLANCA
TEL.: 0522 43 98 10
FAX : 0522 26 40 25

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **HORIZON CAPITAL GARANTI**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000041691**
- Date et référence de l'agrément : **14/11/2025, GP25173**
- Date de création : **02/07/2009**
- Siège social : **55, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er janvier** au **31 décembre**
- Apport initial : **1.000.000,00** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **100.000,00** Dirhams
- Société de gestion : **SAHAM CAPITAL GESTION** sise à **55, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca**
- Etablissement dépositaire : **SAHAM BANK** sise à **55, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca**
- Commercialisateurs :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
Réseau SAHAM BANK	Directeur d'agence ou les chargés du compte	05 22 43 88 88
SAHAM CAPITAL GESTION	Direction commerciale	05 22 43 98 10

- Commissaire aux comptes : **HDID & ASSOCIES** représenté par **Mohamed HDID.**

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Contractuel.**
- Indice de référence : **100% MONIA.**
- Objectifs de gestion : **Le fonds a pour objectif d'offrir aux investisseurs une rémunération de leurs liquidités, alignée à son indice de référence (100% MONIA) ;**

 o Garantie : SAHAM BANK garantit à 100% le capital investi.

 o Avantages :

 - Liquidité quotidienne des placements ;

 - Garantie intégrale du capital investi à tout moment de sortie.

- Stratégie d'investissement :

 Le fonds est investi en produits de taux, permettant à tout moment de garantir une performance positive du portefeuille, à travers les placements en:

 - **Opérations de pension: l'objectif est d'assurer quotidiennement une garantie du capital investi.**
 - **DAT : Afin de renforcer la performance du portefeuille tout en garantissant le capital. Garantie de protection : SAHAM BANK, Garantit pour tous les souscripteurs du fonds, qu'au moment du rachat, la Valeur Liquidative de rachat sera équivalente au moins au capital souscrit.**

 Le FCP sera investi en :

 - **Dépôts à terme ;**
 - **Opérations de pension.**

- Durée de placement recommandée : **A partir d'un jour**
- Souscripteurs concernés : **Grand public : Personnes physiques ou morales résidentes et non résidentes**

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **27/08/2009.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne. La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative et des commissions de souscription et de rachat : **La valeur liquidative ainsi que les commissions de souscription et de rachat sont affichées le 1er jour ouvrable qui suit la détermination de la valeur liquidative précitée dans l'ensemble du réseau de SAHAM BANK et le 1er jour ouvré qui suit son calcul dans les locaux de SAHAM CAPITAL GESTION. Elles sont également publiées dans un journal d'annonces légales et sur le site électronique de la société de gestion au moins une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions précisées ci-dessous :**

 • **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès des agences de SAHAM BANK ainsi qu'au siège de SAHAM CAPITAL GESTION au plus tard à 11h30 le jour de calcul de la valeur liquidative.**

 • **Lieu de réception des souscriptions et rachats : Réseau SAHAM BANK et SAHAM CAPITAL GESTION.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation intégrale des revenus. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite « Intérêts courus ».**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscription son nulles.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de souscription son nulles.**

 - Cas d'exonération :
 - **néant.**

- Frais de gestion :
 - **Le taux des frais de gestion maximum est de 2% H.T l'an. Les frais de gestion devant être encourus par l'OPCVM sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par SAHAM CAPITAL GESTION. Ils sont prélèves chaque trimestre**
 -

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
(1) Frais de publications :	20 000 DH (HT)
(2) Commissaire aux comptes :	20 000 DH (HT)
(3) Commissions de l'AMMC :	0,025% (HT)
4) Maroclear (commission de gestion du compte émission) :	300 DH Tarif mensuel HT
(5) Droit d'admission Maroclear (trimestriel):	Selon les conditions en vigueur
(6)Frais du Dépositaire	0.015%
Prestations de SAHAM CAPITAL GESTION	Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC